
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 8 décembre 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	<i>Départ après la 8^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Claude CAGNON</i>
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	<i>Pouvoir de Nicolas POILLEUX</i>
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	<i>Pouvoir de Marie-Alix BOURBIAUX</i>
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	<i>Départ après la 15^{ème} délibération</i>
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	<i>Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET</i>
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	<i>Départ après la 8^{ème} délibération Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO Pouvoir de Jérôme DARVEY</i>
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	
15	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	<i>Pouvoir de Françoise CARON</i>
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	<i>Pouvoir de Florence DUNOYER</i>
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	<i>Départ après la 6^{ème} délibération Pouvoir de Nicolas JACQUIER</i>
27	MERY	T	Eudes BOUVIER	
28	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
29	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	<i>Départ après la 8^{ème} délibération Pouvoir d'Annie MOULIN</i>
36	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
37	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
38	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
40	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
41	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET-DU-LAC
BRISON SAINT INNOCENT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
TRESSERVE

Jean-Claude CAGNON
Isabelle MOREAUX JOUANNET
Nicolas POILLEUX
Marie-Alix BOURBIAUX
Marie-Pierre MONTORO
Jérôme DARVEY
Françoise CARON
Florence DUNOYER
Nicolas JACQUIER
Annie MOULIN

Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS
Marc MORAND
Pascal RAMPNOUX
Michel GOUDOUNEIX
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Saint Offenge
Pugny-Chatenod
Trésorier
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des Services
Directrice de cabinet
Responsable juridique
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1^{er} décembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 547 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (40 titulaires et 1 suppléant), et 51 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

Avance remboursable du Budget Principal au Budget Transport

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Le budget consacré aux déplacements est financé par :

- le versement transport,
- une dotation globale de décentralisation,
- une subvention d'équilibre financée par le budget PRINCIPAL.

Il apparaît ainsi que le budget se trouve dans l'obligation d'emprunter pour assurer le financement des acquisitions de nouveaux véhicules. La durée de l'emprunt est fixée à 12 ans et correspond à la durée d'amortissement des bus. Les frais financiers associés à ces financements extérieurs influent directement sur l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Président propose de constituer une avance remboursable du budget PRINCIPAL à hauteur des besoins de financement affichés au budget 2016, soit 1 344 000 euros. La trésorerie du budget PRINCIPAL ayant cette capacité, l'avance remboursable aura pour intérêts d'économiser les frais financiers d'un prêt sur 12 ans.

L'avance remboursable se traduit budgétairement par :

- un mandat au 27638 du budget PRINCIPAL,
- un titre de recette au 16878 du budget TRANSPORT.

Le remboursement sera réalisé par 12 annuités égales.

Exercices	Capital restant dû Début d'exercice	Echéances	Capital restant dû Fin d'exercice
2017	1 344 000	112 000	1 232 000
2018	1 232 000	112 000	1 120 000
2019	1 120 000	112 000	1 008 000
2020	1 008 000	112 000	896 000
2021	896 000	112 000	784 000
2022	784 000	112 000	672 000
2023	672 000	112 000	560 000
2024	560 000	112 000	448 000
2025	448 000	112 000	336 000
2026	336 000	112 000	224 000
2027	224 000	112 000	112 000
2028	112 000	112 000	0

Les crédits sont ouverts au budget 2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE la réalisation de l'avance remboursable précitée.

Aix-les-Bains, le 8 décembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 41
- Votants : 51
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 2
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Avance remboursable du budget principal au budget transport

Date de transmission de l'acte : 12/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 12/12/2016

Numéro de l'acte : d1569 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161208-d1569-DE

Date de décision : 08/12/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.7. Avances